

# Sécheresse : le Doubs est en alerte renforcée.



**En alerte renforcée, les niveaux des nappes et rivières sont très bas. Les ressources en eau pour la consommation commencent à manquer dans certains secteurs et les rivières ont peu d'eau. Elles se réchauffent fortement ce qui rend également très vulnérables les écosystèmes aquatiques.**

**Il est urgent de mettre en œuvre des attitudes économes en eau, l'étape d'après, c'est la crise !**



→ arroser au soleil n'est pas efficace et fait perdre beaucoup d'eau par évaporation.  
→ N'utilisez pas de produits polluants qui vont transiter dans les réseaux avec les eaux de ruissellement ou de vidange vers les milieux naturels déjà fragilisés.  
→ Les prélèvements accélèrent la réduction des débits dans les rivières, concentrent la pollution rejetée et entraînent une dégradation de la qualité des rivières.

		✓	✗
<b>PARTICULIERS</b>	<b>Arrosage</b>	Potager (entre 20h et 8h)	Fleurs (possible entre 20h et 8h avec une réserve d'eau de pluie)
	<b>Nettoyage</b>	Voitures : uniquement en stations professionnelles recyclant l'eau	Toitures, façades et terrasses (sauf si travaux programmés)
	<b>Piscines et plans d'eau</b>	Remplissage piscine de moins de 2 m <sup>3</sup> et première mise en eau	Vidange et remplissage (sauf compléter les niveaux la nuit)
<b>COLLECTIVITES &amp; PROFESSIONNELS</b>	<b>Arrosage</b>	Greens et stades enherbés (pas les abords) entre 20h et 8h	Pelouse et espaces verts (possible entre 20h et 8h avec une réserve d'eau de pluie)
	<b>Nettoyage</b>	Pistes de chantiers * Voitures en stations professionnelles recyclant l'eau	Tribunes et voiries *
	<b>Piscines et plans d'eau</b>		Vidange et remplissage*
	<b>Bornes et fontaines publiques</b>	Reporter toutes les utilisations de l'eau qui peuvent l'être (essais incendie, lavage réservoirs)	Fermeture (sauf si techniquement impossible-à justifier)
	<b>Industriels/ICPE</b>	Mise en place des plans d'économie d'eau	

\* : des dérogations sont possibles pour impératifs sanitaires. Elles doivent être sollicitées auprès de la DDT du Doubs et présentées en cas de contrôle. Contact : [ddt-ernf@doubs.gouv.fr](mailto:ddt-ernf@doubs.gouv.fr)

### Messages aux communes

- vous devez afficher et faire connaître les mesures de restriction des usages de l'eau auprès de vos habitants,
- vous pouvez vous aussi contrôler le respect des dispositions des arrêtés de restriction, en cas de questions n'hésitez pas à contacter la DDT du Doubs